

**RÈGLEMENT 2024-1123
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798 CONCERNANT LA TARIFICATION
DES SERVICES DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier ce règlement afin d'appliquer une augmentation à la plupart des tarifs municipaux et de mettre à jour les montants exigés pour le dépôt d'une plainte à l'égard du rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 9 décembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 12.4 est modifié de la façon suivante :

La tarification de 3 \$ est remplacée par 3,05 \$.

ARTICLE 3

L'annexe A est remplacée par la suivante :

ANNEXE A

	<u>Coût</u>
a) Abonnement annuel aux règlements municipaux	
. Par transmission électronique	32,65 \$
b) Manuel d'application des règlements municipaux	
. Par transmission électronique	32,65 \$
. Format papier	217,05 \$
c) Copie d'un règlement municipal à l'unité	
. Par transmission électronique	Gratuit
. Format papier	Tarif de la Loi d'accès
d) Copie d'un procès-verbal à l'unité	
. Par transmission électronique	Gratuit
. Format papier	Tarif de la Loi d'accès



e)	Manuel d'application de la réglementation d'urbanisme (format papier)	271,80 \$
	· Mise à jour annuelle du manuel	162,25 \$
	· Copie de plans du Règlement de zonage	108,50 \$
	· Copie de plans d'urbanisme	108,50 \$
f)	Manuel des dérogations mineures	271,80 \$
	· Mise à jour annuelle du manuel	162,25 \$
g)	Demande de modification au zonage	
	· Ouverture et analyse du dossier	542,55 \$
	· Traitement de la demande	1 085,15 \$
h)	Demande de permis d'événement qui nécessite une visite des lieux par un officier municipal (service de boissons alcooliques)	22,15 \$
i)	Compte de taxes annuel pour chaque année additionnelle lors d'une même demande	5,50\$ + 2,25 \$
j)	Cassette audio	Tarif de la Loi d'accès
k)	Rapport financier annuel de la Municipalité	
	· Par transmission électronique	Gratuit
	· Format papier	Tarif de la Loi d'accès
l)	Programme triennal d'immobilisations	5,50 \$
m)	Pages dactylographiées, manuscrites ou imprimées	Tarif de la Loi d'accès
n)	Rapport d'événement ou d'accident	Tarif de la Loi d'accès
o)	Rapport d'incendie	Tarif de la Loi d'accès
p)	Document informatisé sur disquette, CD, DVD, carte mémoire, clé USB et autre support électronique du même genre	0,56 \$ / mégaoctet
q)	Tout autre document demandé en vertu de la Loi d'accès à l'information	Tarif de la Loi d'accès
r)	Rapport statistique des permis de construction	
	<u>Transmission format papier</u>	
	· mensuel	22,15 \$
	· annuel	119,05 \$



Transmission format électronique

· mensuel	11,05 \$
· annuel	54,80 \$
s) Frais de dépistage	Selon les coûts réels facturés à la Municipalité
t) Location de la salle de la cour municipale incluant l'enregistrement mécanique	108,50 \$ / demi-journée 217,05 \$ / journée
u) Requête par les institutions financières d'informations relatives au rôle d'évaluation et de perception (relevé de compte, (confirmation de paiement, etc.)	27,40 \$ / requête
v) Traitement d'un dossier relatif à la suspension d'un permis de conduire émanant d'une cour municipale autre que la cour municipale commune de Baie-Comeau	22,15 \$
w) Remboursement de trop-perçu de constat d'infraction :	
· 10 \$ ou moins (minimum 30 jours après le paiement)	Remboursement sur demande
· 10,01 \$ et plus (minimum 30 jours après le paiement)	Remboursement automatique
x) Paiement Internet des constats d'infraction par Constats Express	3,45 \$ / paiement complet 2,40 \$ / paiement partiel en vertu d'une entente de paiement
y) Relevés de taxes incluant l'état de compte et les taxes	25,35 \$ / demande »

ARTICLE 4

L'annexe B est remplacée par la suivante :

«

ANNEXE B

	<u>Coût</u>
A. <u>Documents pour appel d'offres (format papier ou numérique)</u>	
· Cahier d'appel d'offres VBC	27,40 \$
· Cahier d'appel d'offres firmes externes	43,20 \$
· Devis sans plans VBC ou firme	27,40 \$
* Devis avec plans < ou = à 11 " x 17 " VBC ou firme	27,40 \$
* Devis avec plans > 11 " x 17 " VBC ou firme	162,25 \$



B. Plans

- Plan VBC, couleur, échelle 1 :5000 217,05 \$
- Plan VBC, couleur, échelle 1 10000 108,50 \$
- Plan général des rues Tarif de la Loi d'accès
- Tout type de plan numérisé 271,80 \$
(prix pour chaque plan)

C. Autres plans

	<u>Format</u>	<u>Papier</u>	<u>Film</u>
	En mètre carré	Prix au mètre carré	Prix au mètre carré
Plan de conception de VBC ou de firmes externes, rues	0-10	8,15 \$	32,65 \$
Bâtiment ou autres	10-20	4,45 \$	22,15 \$
Cahier d'appel d'offres	20 et +	2,40 \$	11,05 \$
Plan de compilation cadastrale	0-10	6,85 \$	27,40 \$
	20-30	3,95 \$	16,30 \$
Plan du Ministère ou autre plan de situation	20 et +	2,40 \$	11,05 \$

- * Les prix suivants ne sont valides que dans le cadre de la période de soumission prévue à l'appel d'offres; en dehors de cette période ou pour obtenir des copies additionnelles autres que celles fournies lors de l'appel d'offres, les tarifs prévus aux paragraphes C. et D. s'appliquent.

D. Utilisation de borne-fontaine et alimentation temporaire

- Durant les heures normales de travail 217,05 \$
- En dehors des heures normales de travail 434,05 \$

E. Vanne d'eau d'extérieur

- Ouverture 54,80 \$
- Fermeture 54,80 \$
- Fermeture et ouverture dans un intervalle de moins de 30 minutes par le même employé municipal 54,80 \$
- Chaque 30 minutes additionnelles 54,80 \$

Sans frais si la Municipalité change sa valve

En dehors des heures régulières de travail

- Ouverture 254,95 \$
- Fermeture 254,95 \$



F. Coupe de trottoirs et/ou bordures

Tous les travaux de coupe de trottoirs et/ou bordures effectués à la demande de citoyens leur seront facturés selon la liste de prix fournie par l'entrepreneur mandaté par la Ville de Baie-Comeau, dont les prix sont majorés de 15 % pour les frais d'administration.

G. Réparation et remplacement de trottoirs, bordures ou chaussées

Tous travaux privés nécessitant la démolition partielle ou totale d'un trottoir, d'une bordure ou de la chaussée publique doivent être exécutés aux frais de la personne ayant exigé ces travaux, et ce, selon le tarif suivant :

- . Réparation de trottoirs en béton 162,25 \$ / le mètre linéaire
- . Réparation de bordures en béton 108,50 \$ / le mètre linéaire
- . Réparation de bordures en granit 162,25 \$ / le mètre linéaire
- . Réparation d'asphalte 32,65 \$ / le mètre carré
- . Réparation du gazon 16,30 \$ / le mètre carré

H. Enlèvement d'affiches

Toute affiche positionnée illégalement sur la propriété publique est sujette à un tarif d'enlèvement unitaire établi à 22,15 \$ si elle est fixée au sol à l'aide de piquets, ou si elle est fixée à des poteaux municipaux à l'aide d'attaches rapides.

Toute affiche fixée à la propriété municipale par d'autres moyens impliquant des adhésifs est enlevée aux frais de son propriétaire à un coût unitaire de 108,50 \$.

I. Rétablissement du service d'électricité

- . En dehors des heures normales de travail 271,80 \$ »

ARTICLE 5

L'annexe C est remplacée par la suivante :

«

ANNEXE C

TARIFICATION DES PLATEAUX

Les taxes ne sont pas incluses dans les taux horaires ci-dessous.

Centre Henry-Leonard

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Activité gratuite</u>	<u>Activité payante</u>
. Salon Galerie du tapis 1	Gratuit	19,50 \$	26,35 \$	76 \$
. Salon Galerie du tapis 2	Gratuit	19,50	26,35	76
. Foyer	Gratuit	19,50	26,35	76
. Hall	Gratuit	19,50	26,35	76
. Boulodrome/Salle de tir	Gratuit	16,45	19,50	62,05



. Salle Alice-Cloutier (dojo)	Gratuit	19,50	26,35	76
. Léopold-Arsenault (muscultation)	Gratuit	19,50	26,35	76
. Patineurs	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Réunion	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Glace « A »	Gratuit	163,35	163,35	649,10
. Surface « A »	Gratuit	44,30	57	151,95
. Glace « B »	Gratuit	151,95	151,95	607,80
. Surface « B »	Gratuit	44,30	57	151,95

Cours spéciaux printemps et été, glace « A » ou « B »

. Personne ou groupe reconnu (associé) :	18,50\$
. Personne ou groupe non reconnu (associé) :	38 \$

La Ville peut, par protocole d'entente avec un organisme public, convenir de tarifs différents de ceux prévus au présent règlement.

Centre Henri-Desjardins

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Activité gratuite</u>	<u>Activité payante</u>
. Salle de réunion	Gratuit	16,45 \$	19,50 \$	62,05 \$
. Bar La Promenade	Gratuit	26,35	38	117
. Salle no 210	Gratuit	26,35	38	117
. Glace « A »	Gratuit	163,35	163,35	649,10
. Surface « A »	Gratuit	44,30	57	151,95
. Glace « B »	Gratuit	151,95	151,95	607,80
. Surface « B »	Gratuit	44,30	57	151,95

Cours spéciaux printemps et été, glace « A » ou « B »

. Personne ou groupe reconnu (associé) :	18,50 \$
. Personne ou groupe non reconnu (associé) :	38 \$

La Ville peut, par protocole d'entente avec un organisme public, convenir de tarifs différents de ceux prévus au présent règlement.

Pavillon Mance

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Salles âge d'or « A » et « B »	Gratuit	19,50 \$	26,35 \$	76 \$
. Salle âge d'or « A »	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Salle âge d'or « B »	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Auditorium	Gratuit	26,35	38	117
. Studio orchestre	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Salle polyvalente	Gratuit	19,50	26,35	76
. Studio de danse	Gratuit	19,50	26,35	76
. Salle la portée	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Loge artiste	Gratuit	16,45	19,50	62,05



Centre des arts de Baie-Comeau

Lors de la tenue d'activités au centre des arts de Baie-Comeau, la tarification imposée à la Corporation de gestion de la salle de spectacle est de 39 \$ l'heure.

Carrefour-Maritime

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Salle d'exposition	Gratuit	19,50 \$	26,35 \$	76 \$

Centre de ski du Mont Ti-Basse *

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Bar	Gratuit	26,35 \$	38 \$	117 \$
. Cafétéria	Gratuit	26,35	38	117

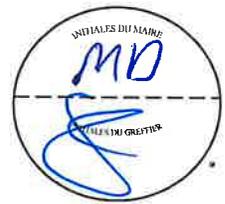
* Des frais de conciergerie seront facturés en plus de la location de salle, en dehors de la saison de glisse

Pavillon du Lac

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Surface	Gratuit	64,35 \$	96 \$	379,35 \$
. Salle vue sur le lac	Gratuit	26,35	38	117
. Bar	Gratuit	26,35	38	117
. Salle de réunion	Gratuit	16,45	19,50	62,05

Bibliothèque Alice-Lane

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Salle de réunion	Gratuit	16,45 \$	19,50 \$	62,05 \$



L'Alternative

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Salle d'exposition	Gratuit	19,50 \$	26,35 \$	76
. Salle de diffusion	Gratuit	19,50	26,35	76

Pavillon Saint-Sacrement

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Salle Saint-Laurent	Gratuit	26,35 \$	38 \$	117 \$
. Salle Outardes	Gratuit	19,50	26,35	76
. Salle Manicouagan	Gratuit	19,50	32,65	92,70
. Salle Toulnostouc	Gratuit	19,50	32,65	92,70
. Salle Amédée	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Salle La Chasse	Gratuit	16,45	19,50	62,05

École secondaire Serge-Bouchard

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Gymnase	Gratuit	26,35 \$	38 \$	117 \$
. Surface	Gratuit	44,30	57	212,75
. Musculation	Gratuit	19,50	26,35	76
. Dojo	Gratuit	19,50	26,35	76
. BR-10	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Piscine	Gratuit	38	50,65	165,35
. RCR	Gratuit	16,45	19,50	62,05

Polyvalente des Baies

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Gymnase (1)	Gratuit	26,35 \$	38 \$	117 \$
. Surface	Gratuit	44,30	57	212,75
. Musculation	Gratuit	19,50	---	---
. Palestre	Gratuit	19,50	26,35	76
. DS-50	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Aquarium	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Place publique	Gratuit	16,45	19,50	62,05
. Piscine	Gratuit	32,65	43,30	144,35
. Aire de lancer	Gratuit	26,35	38	117
. Local de boxe	Gratuit	19,50	---	---



Stade Médard-Soucy

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Gymnase	Gratuit	26,35 \$	38 \$	117 \$
. Surface	Gratuit	49,65	69,65	---
. Musculation	Gratuit	19,50	---	---
. Local théorique	Gratuit	16,45	19,50	62,05

Stade des Baies

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Terrain synthétique	Gratuit	64,35 \$	96 \$	379,35 \$

Écoles primaires

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
Gymnase	Gratuit	24,30 \$	34,70 \$	99 \$

Autres

	Personne / groupe reconnu		Personne / groupe non reconnu	
	<u>Associé</u>	<u>Affilié</u>	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Parcs municipaux *	Gratuit	Gratuit	38 \$	117 \$
. Piscines extérieures	Gratuit	28,35 \$	57	223,35
. Piste/pelouse	Gratuit	26,35	38	117
. Stationnements	Gratuit	26,35	38	117
. Terrains de balle/volleyball de plage	Gratuit	26,35	38	117
. Terrains de soccer/football	Gratuit	26,35	38	117
. Terrains de tennis/pickleball	Gratuit	10,65	15,95	47,35

* Excluant le parc des Pionniers

Particularité pour tous les organismes et usagers : Pour toute réservation engendrant des coûts supplémentaires, ceux-ci seront à la charge du demandeur.

Les taux mentionnés ci-dessous sont journaliers et les taxes ne sont pas incluses.



Centre Henry-Leonard

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Salon Galerie du tapis 1	254 \$	506,75 \$
. Foyer	254	506,75
. Salon Galerie du tapis 2	254	506,75
. Hall	254	506,75
. Salle Alice-Cloutier (dojo)	379,35	758,50
. Surface « A »	1 266,25	2 532,50
. Surface « B »	1 266,25	2 532,50

Centre de ski du Mont Ti-Basse*

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Bar et cafétéria	379,35 \$	920,80 \$

* Des frais de conciergerie seront facturés en plus de la location de salle en dehors de la saison de glisse

Carrefour-Maritime

	<u>Accès gratuit</u>
. Salle d'exposition	184,35 \$

Pavillon Mance

	<u>Accès gratuit</u>
. Auditorium	379,35 \$

Pavillon Saint-Sacrement

	<u>Accès gratuit</u>
. Salle Saint-Laurent	379,35 \$

Pavillon du Lac

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Grande surface	633,15 \$	1 266,25 \$

Centre Henri-Desjardins

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Surface « A »	1 076,80 \$	2 153,40 \$
. Surface « B »	1 013,50	2 026
. Bar La Promenade	254,00	506,75

Parc des Pionniers

	<u>Accès gratuit</u>	<u>Accès payant</u>
. Zone scène élargie	157 \$	633,15 \$
. Zone plaine 1	157	633,15
. Zone plaine 2	157	633,15
. Ensemble du parc	402,40	1 036,80

Parcs municipaux et stationnements (excluant le parc des Pionniers)

	157 \$	633,15 \$
--	--------	-----------

Tarifs Entandem (regroupement de SOCAN et RÉ:SONNE)

Selon les tarifs en vigueur sur le site Web « Entandem » au moment de l'événement. Le coût de la location des locaux s'ajoute à ces tarifs.



Location de matériel et accessoires

	<u>Tarif journalier</u>
. Chaise régulière	1,37 \$
. Chaise rembourrée	1,92 \$
. Table régulière rectangle	4,65 \$
. Table carrée	3,55 \$
. Table ronde	19,50 \$
. Portemanteaux	13,15 \$
. Praticable	19,50 \$
. Lustrin	19,50 \$
. Chevalet	13,15 \$
. Bollard	1,92 \$
. Barrière antiémeute (section)	24,30 \$
. Rallonge électrique	12,15 \$
. Panneau électrique	58 \$

* Le transport et le montage sont aux frais du locataire et doivent obligatoirement être faits par le personnel du Service de l'ingénierie

Matériel d'exposition (kiosques)

Kiosque de base * : 117 \$ / kiosque - 7 jours et moins

Incluant :

- . Structure de rideau royal 10 pi X 10 pi
- . Deux tabourets
- . Comptoir
- . Jupe de table
- . Bandeau d'affichage (lettrage et délettrage aux frais du locataire)

Kiosque à la pièce *

. Contour de table	13,15 \$
. Rideau fond de scène	125,35
. Rideau séparateur	379,35
. Panneaux lumineux	96
. Îlot informatique	157
. Table d'accueil	64,35

* Le transport et le montage sont aux frais du locataire et doivent obligatoirement être faits par le personnel du Service de l'ingénierie

Billets (Droit d'entrée)

Lorsque les billets seront fournis par le Service de la culture et des loisirs, 25 % du montant de la vente des billets sera facturé à l'utilisateur.

Transport des équipements

La direction du Service de l'ingénierie doit autoriser le transport du matériel lourd de grande dimension ou celui dont la sécurité doit être assurée lors d'activités se déroulant sur le territoire de la ville de Baie-Comeau.

Le tarif horaire est de 65,35 \$ pour un véhicule de service.

Aucun transport n'est offert pour la location d'équipements au privé.



Main-d'œuvre

Lorsque des services sont requis et qu'ils nécessitent de la main-d'œuvre, le taux horaire devant être facturé pour chaque classe de profession est celui fixé par la convention collective applicable ou par les conditions des normes du travail en vigueur, majoré de 22 % pour les employés régis par les normes du travail et de 26 % pour les employés cols blancs.

Lorsque la main-d'œuvre est requise en dehors des heures normales de travail, les coûts mentionnés au paragraphe ci-dessus seront encore majorés de 50 %, plus 22 % ou 26 % pour les quatre premières heures et de 100 % plus 22 % ou 26 % pour les heures suivantes ainsi que pour un dimanche ou un jour férié.

Dans tous les cas, lorsque le transport n'est pas prévu ou planifié à l'avance sur les heures normales de travail, un minimum de trois heures sera facturé aux taux indiqués à l'un des paragraphes ci-dessus, selon le cas. »

ARTICLE 6

L'annexe D est remplacée par la suivante :

«

ANNEXE D

INSCRIPTION OU ADMISSION

Frais d'administration pour le remboursement* de chaque inscription ou admission : 5 \$.

* Selon les conditions de remboursement disponibles sur le site Internet de la Ville de Baie-Comeau

Une pièce justificative devra être fournie sur demande. Les taxes sont incluses dans tous les tarifs.

L'admission de la personne qui accompagne un détenteur d'une carte accompagnement loisir (CAL) valide est gratuite.

Natation *

(Session de 10 semaines) * pour une session de plus ou de moins de 10 semaines, le coût sera ajusté au prorata du tarif indiqué

	Tarif résident	Tarif non-résident
Précolaire (avec parent)		
. Parent et enfant 1	45,35 \$	60 \$
. Parent et enfant 2	45,35	60
. Parent et enfant 3	45,35	60
. Précolaire 1	45,35	60
Précolaire (sans parent)		
. Précolaire 2	57 \$	76 \$
. Précolaire 3	57	76
. Précolaire 4	57	76
. Précolaire 5	57	76



Enfant de 5 ans et plus

. Nageur 1	57 \$	76 \$
. Nageur 2	73,70	103,35
. Nageur 3	73,70	103,35
. Nageur 4	73,70	103,35
. Nageur 5	73,70	103,35
. Nageur 6	73,70	103,35
. Jeune sauveteur initié 7	94,70	130,70
. Jeune sauveteur averti 8	94,70	130,70
. Jeune sauveteur expert 9	94,70	130,70
. Étoile de bronze 10	110,65	146,40

Personne de 16 ans et plus

. Adulte 1 (1 fois / semaine)	92,70 \$	130,70 \$
. Adulte 2 (1 fois / semaine)	92,70	130,70
. Adulte 3 (2 fois / semaine)	139,05	195
. Aquaforme (1 fois / semaine)	92,70	130,70
. Aquaforme (2 fois / semaine)	139,05	195
. Aquaforme été (15 cours)	110,65	146,40
. Aquajogging (2 fois / semaine)	139,05	195
. Prénatal (1 fois / semaine)	68,40	89,65
. Prénatal (1/2 session – 1 fois / semaine)	45,35	60
. Étudiant 18 ans et plus (1 fois / semaine) *	68,40	89,65
. Étudiant 18 ans et plus (2 fois / semaine) *	98	130,70
. Senior 60 ans et plus (1 fois / semaine)	68,40	89,65
. Senior 60 ans et plus (2 fois / semaine)	98	130,70

* Sur présentation d'une preuve étudiante valide

Formation

La gratuité des formations en sauvetage peut s'appliquer à condition qu'une convention d'aide financière soit en vigueur.

	Tarif résident	Tarif non-résident
. Premiers soins - Général / DEA	158,05 \$	200,05 \$
. Médaille de bronze	158,05	200,05
. Croix de bronze	158,05	200,05
. Médaille-Croix combiné	292,75	337,35
. Sauveteur piscine	292,75	337,35
. Moniteur de natation nager pour la vie	292,75	337,35
. Requalification moniteur de natation nager pour la vie	137	179,30
. Requalification Croix de bronze	137	179,30
. Requalification Sauveteur	137	179,30
. Challenge en sauvetage	137	179,30

Piscines extérieures

Bains en longueur (16 ans et plus)

	Tarif résident	Tarif non-résident
. Séance	6,85 \$	9,10 \$
. Saison	126,35	168,65
. Demi-saison	63,30	84,35



Autres bains

- Gratuit

Piscines intérieures

Bain en longueur (16 ans et plus)

	Tarif résident	Tarif non-résident
Session de 10 semaines		
· 1 fois / semaine	58 \$	79 \$
· 2 fois / semaine	110,65	152,95
· 3 fois / semaine	163,35	221,35

Pour une session de plus ou moins de 10 semaines, le coût sera ajusté au prorata du tarif indiqué.

- | | | |
|----------|---------|---------|
| · Séance | 6,85 \$ | 9,10 \$ |
|----------|---------|---------|

Autres bains

- Gratuit

Bibliothèque

Carte de membre

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| · Résidents de la MRC de Manicouagan | Gratuit |
| · Innus de Pessamit | Gratuit |
| · Non-résident | 33,70 \$ / personne / année |
| · Famille non-résidente | 83,30 \$ / famille / année |

Ordinateurs

- | | |
|------------------------------------|-------------------|
| · Recherche et temps d'utilisation | Gratuit |
| · Impression en noir et blanc | 0,35 \$ / feuille |

Autres

- | | |
|-------------------------|---|
| · Perte d'un document | Prix du document plus 15 %
de frais administratifs |
| · Photocopie | 0,35 \$ |
| · Remplacement de carte | 3,05 \$ |

Conditionnement physique Opti-forme

	Tarif résident	Tarif non-résident
Conditionnement physique au stade Médard Soucy (15 semaines)		
· Adulte	158,05 \$	226,40 \$
· Étudiant (18 ans et plus) *	89,65	126,35
· 60 ans et plus	89,65	126,35

* Sur présentation d'une carte étudiante valide

Camp de jour

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| · Enfant résident : | 67,35 \$ / semaine |
| · Enfant non-résident : | 90,65 \$ / semaine |



Patinage

Patinage public journalier

. Enfant	Gratuit
. Adulte	Gratuit

Centre de ski Mont Ti-Basse

1. MONTAGNE (ski et planche à neige)

a) Tarification saisonnière (entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025)

	<u>Tarif régulier</u>	<u>Tarif prévente SKI + (printemps et automne)</u>
Carte individuelle		
. Bambin (6 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
. Enfant (7 à 12 ans)	163,10 \$	146,90 \$
. Étudiant *	184,35	166,15
. Adulte	444,70	400,15
. Senior (60 ans et plus)	227,95	205,65

* Sur présentation d'une preuve étudiante valide

Carte multiple*

<u>Rabais</u>	<u>Tarif régulier</u>	<u>Tarif prévente SKI + (printemps et automne)</u>
. 2 personnes	20 %	30 %
. 3 personnes	25	35
. 4 personnes	30	40
. 5 personnes	35	45
. 6 personnes	40	50

Sur présentation d'une preuve de résidence à la même adresse pour les adultes et d'une preuve du lien de parenté pour les enfants (carte d'hôpital ou certificat de naissance).

Un maximum de deux adultes et/ou seniors, de même qu'une seule gratuité (bambin ou bénévole), sont applicables par carte multiple.

Il est impossible d'ajouter un membre à des cartes déjà vendues (en promotion ou régulier). Le membre à ajouter doit se procurer sa propre carte.

Une demande de remboursement n'est possible que dans les cas empêchant la pratique de sport, par exemple raison médicale, conflit d'horaire, déménagement, etc. La demande doit être effectuée avant le début de la saison de glisse et être accompagnée d'une preuve.

* La carte multiple s'applique aux couples et aux membres d'une même famille en ligne directe descendante, parents et enfants, habitant à la même adresse (les frères et sœurs adultes n'habitant pas à la même adresse ne sont pas admis).

Réimpression d'une carte de saison perdue : 20,25 \$



b) Tarification journalière individuelle (entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2025)

	<u>Demi-journée Remontée</u>	<u>Journée</u>	<u>Après-midi/ soirée</u>	<u>Soirée</u>	<u>POMA</u>
. Bamin (6 ans et moins)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
. Enfant (7 à 12 ans)	16,95 \$	21,25 \$	26,35 \$	16,95 \$	6,35 \$
. Étudiant *	19	24,30	29,40	19	6,35
. Adulte	29,40	40	45,35	29,40	6,35
. Senior (60 ans et plus)	24,30	31,65	36,95	24,30	6,35

* Sur présentation d'une preuve étudiante valide

Familiale

Au moins un adulte ou senior et plus d'un enfant âgé de 21 ans ou moins, résidant à la même adresse ou ayant un lien de parenté. Le lien de parenté se limite aux parents (père et mère) ainsi qu'aux frères et sœurs.

30 % de rabais sur le coût de chacun des billets journaliers à prix régulier. Le tarif familial ne peut être jumelé avec d'autres promotions.

c) Tarification de groupe (sur réservation)

Durant les heures d'ouverture

	Groupe scolaire et garderie	Groupe 17 ans et - (15 personnes et +)	Groupe corporatif
. Jeune	6,35 \$	50 % *	15 % *
. Accompagnateur et adulte	6,35	50 % *	
. Demi-heure supplé- mentaire en dehors des heures d'ouverture pour chaque remontée	81,05	81,05 \$	

* Pourcentage sur le prix régulier des billets journaliers

Groupe corporatif 15 % * (24 personnes et moins)

20 % * (25 personnes et plus)

En dehors des heures d'ouverture (réservation privée – billets inclus)

Lundi et mardi (jour)

. Demi-journée (9 h à 12 h ou 13 h à 16 h)	488,75 \$ / remontée / groupe
. Journée complète (9 h à 16 h)	976,55 \$ / remontée / groupe

De soir (18 h 30 à 21 h 30)

. Télésiège et téléski simple	976,55 \$ / groupe
. Ajout du téléski double au télésiège et téléski simple	488,75 \$ / groupe

Demi-heure supplémentaire (jour ou soir) 81,05 \$ / remontée / groupe



2. GLISSADES SUR CHAMBRES À AIR

a) Durant les heures d'ouverture des glissades

	<u>Tarif par personne</u>
. Enfant de 4 à 6 ans *	Gratuit
. 7 à 17 ans	5,30 \$ / heure
. Adulte	7,35 \$ / heure
. Groupe scolaire (incluant accompagnateurs)	6,35 \$ / jour
. Groupe de 15 jeunes de 17 ans et moins (excluant les accompagnateurs et adultes)	6,35 \$ / jour
. Groupe corporatif (15 personnes et +)	6,35 \$ / 4 heures

* Une grandeur minimale de 1,06 m (3 pi et 6 po) est requise pour qu'un enfant puisse utiliser une chambre à air seul. Dans le cas contraire et selon la capacité physique et cognitive de l'enfant, un accompagnateur adulte est obligatoire.

b) En dehors des heures d'ouverture des glissades

Réservation privée (billets inclus)

. Bloc de 3 heures (jour ou soir*)	444,70 \$ / groupe
. Pour chaque demi-heure supplémentaire	81,05 \$ / groupe

Groupe scolaire et garderie (incluant accompagnateurs)

. Bloc de 3 heures (entre 9 h et 16 h)	108,40 \$ / groupe + 6,35 \$ / personne
. Pour chaque demi-heure supplémentaire	38 \$ / groupe

Seule la clientèle de ces groupes aura accès aux glissades sur chambres à air.

* Jour, entre 9 h et 16 h et soir, entre 18 h 30 et 21 h 30

Dans le cas où le tarif « Groupe scolaire et garderie » est plus dispendieux que le tarif « Réservation privée », ce dernier s'applique.

3. LOCATION DE CASIER – TARIF SAISONNIER (entrée en vigueur le 1^{er} mars 2025)

. Petit	54,70 \$
. Moyen	65,35
. Grand	76

Note : Service offert en priorité aux détenteurs d'abonnement de saison.

4. PROMOTIONS

a) Valides uniquement sur la vente de billets journaliers au tarif régulier

. Congés scolaires identifiés (étudiants seulement)	25 %
. Rabais « Maneige »	25 ou 30
. Soirée du vendredi	30
. Détenteurs d'abonnement à la Station de Ski Gallix	50



- b) **Applicables lors de la première semaine d'ouverture du centre de ski et lors de la Semaine de la famille (50 % sur le prix régulier)**

	Tarif journalier
. Bambin (6 ans et moins)	Gratuit
. Enfant (7 à 12 ans)	10,65 \$
. Étudiant *	12,15
. Adulte	20
. Senior (60 ans et plus)	15,95

* Sur présentation d'une preuve étudiante valide

Note : Le tarif étudiant s'applique sur présentation d'une preuve étudiante valide seulement. Tous les tarifs du centre de ski comprennent les taxes.

Demande de documents

Reçu, relevé ou document déjà transmis 5,30 \$ »

ARTICLE 7

L'annexe E est modifiée comme suit :

- Au paragraphe 1 « Véhicule léger », en remplaçant le taux de « 27,05 \$ / heure » par « 27,40 \$ / heure »;
- Au paragraphe 2 « Véhicule de service », en remplaçant le taux de « 64,50 \$ / heure » par « 65,35 \$ / heure ».

ARTICLE 8

L'annexe F est modifiée comme suit :

- Sous « heures normales de travail – Cols bleus », au paragraphe « Période estivale », en remplaçant « De la première semaine complète de mai au deuxième lundi de septembre » par « Du troisième lundi du mois d'avril au vendredi précédent l'Action de grâce »;
- Sous « heures normales de travail – Cols bleus », au paragraphe « Période hivernale », en remplaçant « Du deuxième lundi de septembre au début de la première semaine complète de mai » par « Du vendredi précédent l'Action de grâce au troisième dimanche du mois d'avril »;

ARTICLE 9

L'annexe G est modifiée comme suit :

- En remplaçant la rubrique « Véhicules et équipements » par la suivante :



« **Véhicules et équipements** »

Description	Taux
. Camionnette	54,80 \$ / heure
. Camion pour une urgence	65,35 \$ / heure
. Pompe portative	168,45 \$
. Autopompe avec accessoires 500 à 800 GPM	434,05 \$
. Autopompe avec accessoires 800 à 1250 GPM	542,55 \$
. Appareil d'élévation 75' autopompe 1250 GPM	651,05 \$
. Échelle aérienne 100' avec accessoires	759,60 \$
. Pincés de désincarcération	Selon le décret gouvernemental applicable

Les frais de base annuels sont établis au coût de 2,25 \$ par habitant avec un minimum de 1 106,20 \$, la population étant calculée en vertu de l'article 29 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, tel qu'indiqué au dernier dénombrement reconnu valide par décret publié par le gouvernement provincial dans la Gazette officielle du Québec.

Les tarifs indiqués dans tout protocole, s'il y a lieu, ont préséance sur ceux du présent règlement. ».

ARTICLE 10

L'annexe H intitulée « Frais administratifs » est modifiée de la façon suivante :

- En remplaçant le paragraphe f) par le suivant :
 - « f) Le montant exigé au point e) est fixé selon les catégories suivantes pour chaque unité d'évaluation ou lieu d'affaires :

Rôle d'évaluation foncière

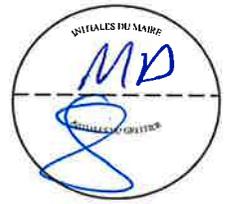
. Moins de 100 000 \$	50,65 \$
. 100 000 \$ à 249 999 \$	70,90 \$
. 250 000 \$ à 499 999 \$	87,10 \$
. 500 000 \$ à 999 999 \$	177,30 \$
. 1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	348,45 \$
. 2 000 000 \$ à 4 999 999 \$	581,45 \$
. 5 000 000 \$ et plus	1 163,95 \$ »;

- En remplaçant le paragraphe g) par le suivant :
 - « g) Le montant exigé au point e) est de 50,65 \$ lorsque la plainte n'est pas visée par le point f) ».

ARTICLE 11

L'annexe I est modifiée comme suit :

- Au paragraphe a) « Espace », en remplaçant le tarif de « 17,40 \$ » par « 17,65 \$ »;



- Au sous-paragraphe i. du paragraphe b) « Équipement », en remplaçant le tarif de « 13,40 \$ » par « 13,55 \$ »;
- Au sous-paragraphe ii. du paragraphe b) « Équipement », en remplaçant le tarif de « 24,94 \$ » par « 25,25 \$ ».

ARTICLE 12

L'annexe J est modifiée en remplaçant le tarif de « 588,65 \$ » sous la rubrique « Tarif fixe » par « 596,30 \$ ».

ARTICLE 13

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toutefois, sous la rubrique « Centre de ski Mont Ti-Basse » de l'annexe D, l'alinéa a) « Tarification saisonnière » du paragraphe 1 « Montagne (ski et planche à neige » ainsi que le paragraphe 3 « Location de casier – Tarif saisonnier » entrent en vigueur le 1^{er} mars 2025.

De plus, l'alinéa b) « Tarification journalière individuelle » du paragraphe 1 « Tarification journalière individuelle » entre en vigueur le 1^{er} décembre 2025.

Adopté par la résolution 2024-483 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 11 décembre 2024.


MICHEL DESBIENS
MAIRE


JOANIE PERRON
GREFFIÈRE

Entrée en vigueur le 19 décembre 2024